

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Arros de printemps per l'herba qu'es hems

Traduction:

Rosée de printemps pour l'herbe vaut du fumier



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 107
Printemps 2022

Billet d'humeur



Comme un clin d'œil, le jour de sortie nationale de la Colombelle, Joël Boueilh a été élu à la présidence de Vignerons Coopérateurs de France.

La reconnaissance méritée de son action et de ses qualités d'Homme et de Responsable lui permettent de mettre le Gers sur la plus haute marche de la coopération viticole française.

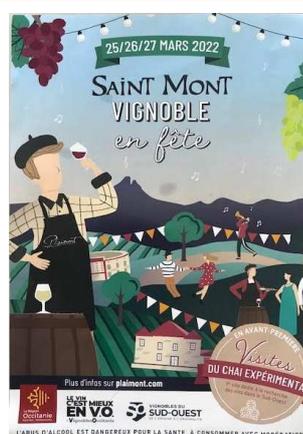
Au-delà, cette reconnaissance récompense l'action durable de l'ensemble des vignerons et collaborateurs de Plaimont et de tout un territoire.

Après plus de dix ans à la tête de Plaimont, Joël a choisi d'en laisser la présidence, car déontologiquement incompatible avec sa nouvelle présidence nationale, et a présenté sa démission à Plaimont.

Pour remplacer Joël, le Conseil d'Administration a choisi de me témoigner sa confiance en me nommant à la présidence.

(Suite page 3)

Vignoble en Fête



Le Foyer Rural s'associe à Vignoble en Fête en proposant dans les rues du village.

Samedi : Mise en perce à 11h le samedi avec animation (Welcome in Tsiganie)
Dimanche : Messe en gascon

Et pendant les 2 jours : Repas aux tisons
Marché fermier
Exposition de peinture
Marché d'artisans d'art

Menu du repas aux tisons (de 12h à 15h)

- Bol de garbure
- Papillote de foie gras
- Magret à la braise et sa salade saint-montaise (salade, tomate, gésiers de canard confit)
- Croustade

Le tout accompagné d'un verre de Saint-Mont et d'un café.

Prix unique du repas (samedi et dimanche) : 17 €

Les réservations sont possibles sur le site du foyer via HelloAsso : www.foyerdesaint-mont.info ou auprès de Christian Tollis pour les réservations de groupe au 06.83.20.21.07

Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 18
Conseil Municipal	pages 19 à 27
Agenda	page 28

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte du foyer 2022:

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

O comme ouverture :

La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter : **Les mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h** (le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

D comme dépôt de linge :

Le multi-service des Charmettes **ne propose plus ce service** à partir du 1er mars 2022.

P comme pass sanitaire

Le pass sanitaire ou le test PCR seront demandés pour toutes les activités liées au foyer (atelier terre, peinture...)

M comme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

T comme tri :

Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.

Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

Suite Billet d'humeur

Après une décennie au Conseil d'Administration et diverses missions pour Plaimont, je prends le poste avec humilité et enthousiasme ;

Humilité, parce qu'il n'est pas simple de succéder à une personne comme Joël et que je suis conscient des enjeux à venir pour nos vignerons et collaborateurs, nos dénominations, nos caves et notre Union et notre rôle sur le territoire.

Enthousiasme, car je sais qu'ensemble, vignerons, salariés, habitants, nous allons continuer de porter notre viticulture et notre art de vivre vers demain, et ainsi conforter notre activité sur ce territoire qui nous est si cher !

J'ai une pensée évidente pour Sébastien Faure, « mon associé et néanmoins ami » et Corentin Jegun qui travaille avec nous depuis plus de sept ans. Ensemble, nous pilotons notre vignoble mais c'est bien grâce à leur implication au quotidien que je peux consacrer une part de mon temps à Plaimont. Depuis, Aloïs Kadenbach a rejoint notre petite équipe pour « excuser » mes absences et mener à bien la conduite de nos vignes dont une grande partie est cultivée en agriculture biologique. Je les remercie très sincèrement de me laisser la disponibilité nécessaire et ainsi de m'accompagner dans mes nouvelles missions.

Joël, au cours de son mandat, aura été le président qui a donné une dimension politique nationale à Plaimont. Il aura également conduit le changement de génération au sein du Conseil d'Administration donnant un nouvel élan à notre projet. Enfin, durant ces dix dernières années, Joël aura initié de nombreux travaux structurants qui nous permettent d'appréhender résolument l'avenir. Le Chai Expérimental que nous pourrons visiter fin mars lors de Saint Mont Vignoble en Fête en est la démonstration.

Nous profiterons de ce week-end des 25, 26 et 27 mars pour renouer avec la convivialité qui nous est si chère !

Olivier Dabadie
Président de Plaimont

Merci à vous toutes et tous



Ma famille étant originaire de Saint Mont depuis plusieurs générations, je m'y suis installée à mon tour en 2000.

Ayant été très bien accueillie, j'ai accepté en 2008 la présidence du Foyer et durant ces 14 années écoulées, j'ai eu beaucoup de plaisir à imaginer, organiser, participer avec vous tous aux nombreuses activités de notre cher village.

Aujourd'hui en partance pour une autre destination, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre amitié bienveillante et en particulier le bureau du Foyer.

Geneviève Laborde



Réveillon



Un réveillon en petit comité . Une soirée très chaleureuse et conviviale pour passer en 2022.

Une nouvelle secrétaire

Bienvenue Méryl !



Tous ceux qui se rendent à la mairie pour leurs démarches ont constaté un changement. Méryl les accueille avec le sourire les :

Mardi)
jeudi (→ après-midi de 14h00 à 18h00
Vendredi)

Méryl LOUIT est la nouvelle secrétaire de mairie. Elle remplace Ghislaine DAMBLAT qui, suite à des soucis de santé, a préféré exercer ses missions de secrétariat à mi-temps. Elle a donc privilégié son poste sur Sarragachies. Et c'est de ce même village que Méryl arrive, toute nouvelle dans ses fonctions. Elle exerce aussi à RISCLE le lundi, toute la journée, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin au nouvel espace administratif créé par la communauté de communes Armagnac Adour, la maison France Services (14 rue des Pyrénées, ancienne perception).

C'est donc très vite que Méryl a dû s'adapter à ces missions très particulières du secrétariat de mairie : gestion de l'état civil, comptabilité de la commune, enregistrement des demandes d'urbanisme, suivi des listes électorales, liaison avec les services de l'Etat, de la communauté de communes, ... Elle suivra des formations pour être efficace à cent pour cent mais ses débuts dans notre mairie sont déjà très prometteurs !

4

Michel Petit

Assemblée Générale de la Pêche

Samedi 11 décembre 2021, s'est déroulée l'Assemblée Générale de la pêche en présence du Président de la Fédération de pêche du Gers, René LOUBET.



Après adoption à l'unanimité des rapports moral et financier de l'année écoulée, un nouveau conseil d'administration a été élu.

L'élection du nouveau bureau a suivi.

Après 21 ans à la présidence de la société de pêche, Serge BOUEILH cède sa place à Jean-Pierre LAFFITTE.

Sont élus avec lui: Marcel MORATELLO (vice-président), Robert DUVIGNAU (trésorier) et Michel PETIT (secrétaire). Serge BOUEILH restant membre du conseil d'administration.



En remerciement de son investissement dans la société: 54 ans à ce jour, Serge BOUEILH est mis à l'honneur et reçoit des présents du nouveau bureau. Et son épouse, Marguerite, n'est pas oubliée! L'AAPPMA de Saint-Mont est une société florissante, composée de personnes dynamiques et investies et cela n'est pas prêt de s'arrêter!

Chantal Petit



La Vie du Village

Vendredi 11 février 2022, à 18h00, le foyer de Saint-Mont a accueilli nos virtuoses musiciens. En fait, il s'agissait de permettre aux élèves de l'école intercommunale de musique Armagnac Adour de Riscle, de se produire en public.



Tout apprentissage doit être suivi d'une démonstration des compétences acquises. Ce fut le cas pour nos jeunes percussionnistes qui démontrèrent la maîtrise de leur instrument, nos jeunes et moins jeunes saxophonistes, nos clarinettes Le morceau final, qui fut bissé, était tout simplement magnifique.

Un public nombreux a apprécié ce spectacle unique dans notre commune. Ce fut une soirée, contrairement au dicton, avec tambours et trompettes !

Michel Petit



AG de la SPSM

Rapport moral 2021

Que dire pour ce rapport de plus en plus réduit. Le conseil et le bureau se sont réunis plusieurs fois. Vu le contexte sanitaire, pas de possibilité de prévoir des animations !

Excepté le vide-grenier du jeudi 12 août qui a bien marché.

Les 4 et 5 septembre, des membres de la SPSM ont participé à l'évènement « Vignoble en Fête », le trail autour d'Aignan ! Si Joël parlera du trail !

Pour info : cette année, Plaimont espère revenir aux dates habituelles les 26, 27 mars Vignoble en Fête et le Trail fin septembre.

Le 19 septembre : pour marquer la fin des travaux à l'église, le Conseil Municipal et la SPSM ont procédé à la réouverture solennelle de l'église avec célébration présidée par le Vicaire Général Marc Derray, suivie d'une réception officielle avec tous les services et entreprises qui sont intervenus pour cette rénovation très réussie.

Le 12 octobre lors de ce conseil il est fait constat que notre « contrat » au soutien des travaux a été rempli. Michel nous fera peut-être un point sur la fin des travaux !

Donc notre dissolution est actée. Il est décidé une vente promotionnelle des stocks de vin et verres.

- Vin 4.50€ la bouteille et 24 € le carton de 6 verres,

- 30 € le carton de 6 bouteilles + un carton de 6 verres.

Tout au long de l'année Marie Claude D a pu écouler une bonne partie du stock de vin.

Côté financier, les fonds disponibles ont été reversés à la commune, réserve faite d'une somme pour financer la sono de l'église.

Ce projet après étude du devis et concertation, a été finalisé et les équipement commandés il y a quelques jours.

Il est donc décidé de prévoir une date pour une AG extraordinaire pour acter la dissolution de notre association.

Celle-ci sera calée en fonction des règlements administratifs divers.

Il n'y aura donc pas de tiers renouvelable.

Un grand merci à ceux qui nous ont aidés à faire notre association.

Merci de votre attention.

Luc Plouvier

Résultats financiers de la SPSM 2021

Total dépenses : 12 501,92 €

Total recettes : 1 027.46 € (dont 11 000 € versés à la mairie)

Si vous désirez avoir le détail de l'exercice 2021, merci de vous adresser à Marie Claude D trésorière.

Le Multiservice

MULTI-SERVICES : du nouveau et des projets !

Depuis le 1^{er} Février 2022, c'est une équipe de trois personnes qui se charge de vous servir au Multi-Services de Saint-Mont.

Jean-François (en photo) a rejoint Hélène et Jennifer pour permettre une ouverture de six jours sur sept et répondre ainsi au mieux aux besoins des Saint-Montais.

Désormais, votre commerce vous accueille les :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 13h30
- Samedi et dimanche de 7h30 à 12h00

Aujourd'hui au Multi-Services, vous pouvez acheter votre pain, des viennoiseries, du snacking, de la petite épicerie, quelques produits locaux et également vous fournir en gaz.

Demain, nous souhaiterions développer cette offre de service pour vous apporter davantage mais pour ce faire, nous avons besoin de vous !

Afin de recueillir vos avis et suggestions, une enquête de satisfaction a été mise en place conjointement avec la mairie de Saint-Mont.

Vous pouvez y répondre en remplissant le questionnaire qui se trouve au sein du Multi-Services.

Venez nombreux dans votre commerce, notre belle équipe vous attend !



La Boutique de Saint-Mont

Cave de
SAINT MONT

La boutique de la cave de Saint Mont vous accueille du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche de 14h à 18h

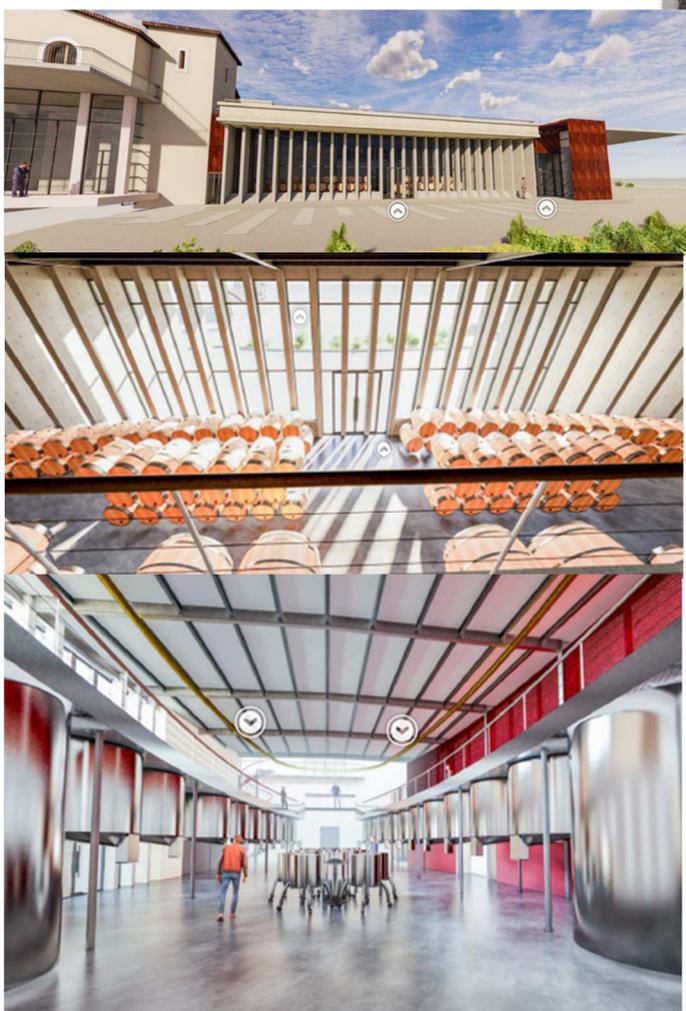
Nous vous proposons la dégustation et la vente de nos vins en AOC Saint Mont, AOC Madiran & Pacherenc du Vic-Bilh et IGP Côtes de Gascogne, ainsi qu'une sélection d'apéritifs et d'Armagnacs.

Un œil sur le passé...

Nous avons retrouvé dans nos archives une photographie prise devant la cave où se trouve aujourd'hui la boutique. Nous pensons qu'elle date du début des années 1950.

Avec l'aide de quelques anciens du village nous avons identifié quelques personnes mais il nous manque encore beaucoup de noms.

Si vous pensez être capables de reconnaître certains d'entre eux, n'hésitez pas à passer nous voir, nous nous ferons un plaisir de vous montrer ce document dans son format A4.



Et un œil sur l'avenir...

Nous sommes heureux de vous présenter les grandes lignes du projet qui sera abrité par le nouveau bâtiment voisin de notre boutique:

Création d'un bâtiment éco-responsable, esthétique et durable qui représente la projection de Plaimont et de son territoire dans l'avenir.

Un matériel de dernière génération en termes de réception de vendange, de vinification et d'élevage de vins, de préparation et d'analyses puis de conditionnement aux stades expérimentaux en micro, mini et petites vinifications (30 à 5000 L)

Un site pédagogique interactif permettant la découverte oenotouristique de l'ambition de Plaimont pour son territoire au travers de la vulgarisation de ses travaux de recherche.

**Boutique de la Cave de Saint Mont Plaimont
101 rue Bernard Tumapaler 32400 Saint Mont**

05 62 69 69 50 ou stand.saintmont@plaimont.fr

La Vie du Village



Franck, l'employé municipal de Saint-Mont est en train de nettoyer les « Coustous ».



**Le 18 février dernier nous avons pu apercevoir plusieurs vols de grues.
Signe que le printemps est bientôt là.**



Les Joyeux Compagnons

COMPTE RENDU REUNION INFORMATION VOLS ET ARNAQUES



Vendredi 10 décembre 2021 à 15h
au Foyer de SAINT MONT

Présents : 20 Joyeux Compagnons

La réunion était animée par le Major Stéphane HABERNET responsable de la Sûreté Départementale du Gers.

La séance a duré 2 heures et a permis de nous sensibiliser à notre vulnérabilité quotidienne potentielle.

Le Major nous a présenté un film éloquent sur les escrocs qui abusent de nous, il nous a apporté de

multiples conseils à vocation sécuritaire afin de pouvoir déjouer les tentatives de malveillance dont nous pouvons faire l'objet et de prévenir les :

- cambriolages – escroqueries - abus de faiblesse – pickpockets - vols à l'arraché

- arnaques sur internet - retrait d'argent au DAB

Il nous a également conseillé entre autres:

- d'installer une alarme voire un dispositif de télésurveillance

- de nous méfier des vendeurs à domicile

- de supprimer notre ligne de téléphone fixe

- de ne jamais communiquer nos coordonnées bancaires

- de vérifier d'après les brassards, les coiffes ou les cartes professionnelles si les démarcheurs sont des escrocs,La réunion s'est terminée par un petit goûter amical.



NOTEZ BIEN:

***EN CAS D'URGENCE : COMPOSEZ LE 17**

***EN CAS D'ABSENCE de quelques jours**

INSCRIVEZ-VOUS À LA GENDARMERIE DE RISCLE : dans le cadre de l'opération « TRANQUILITE VACANCES » votre maison sera surveillée OBLIGATOIREMENT.

***SI VOUS VIVEZ SEUL(E)** vous pouvez faire enregistrer vos coordonnées dans la base de données « Sécurité des interventions et demandes particulières de protection » (SIP). Cette inscription permettra, en cas de demande d'intervention à votre domicile ou sur appel de votre part, d'alerter la patrouille sur votre situation sensible. Ces informations permettront à la gendarmerie d'apporter la réponse la mieux adaptée à votre situation et de vous adresser des messages de sensibilisation et de prévention ciblés.

Monsieur Stéphane Habernet se tient à votre disposition pour tous renseignements et peut aussi vous rendre visite.

**Référént sureté en prévention, égalité professionnelle et diversité.
Caserne Lagrange 32000 AUCH**

Téléphone 05 62 60 50 52 ou 06 09 89 46 01

Les Joyeux Compagnons (suite)

Sortie au pays du pruneau de la dinde et du chapon , jeudi 25 novembre 2021.

17 Joyeux Compagnons Saint- Montais sont montés dans le car tout neuf d'Adour Tourisme à 6h45 ce jeudi 25 novembre.

Deux autres clubs de Génération Mouvement de Viella et Nogaro ont complété le bus. Vers 9 heures nous sommes arrivés à la ferme de Lafitte à Montgaillard.

La famille Caillau nous attendait autour d'un petit déjeuner composé de vin chaud, café, produits du « tiroir » de la ferme : rillettes, pâté, saucisson de canard, dinde, chapon, légumes, vin de Buzet.

Nous avons fait nos emplettes aux stands de fruits et légumes, vins, conserves....

Vers 10h30 nous sommes allés à une vingtaine de kilomètres à Montesquieu : là nous avons assisté à un one-man-show de notre hôte Bruno... qui nous a expliqué de manière magistrale comment sa famille continue à perpétuer la culture des prunes d'ente

Il s'agit effectivement de la prune qui sert à faire le fameux pruneau d'Agen:(le prunier d'ente est issu d'un croisement entre un prunier de Damas et un prunier local (Lot et Garonne) .Sa forme est très similaire à celle de la quetsche mais on ne peut effectivement pas les confondre, la couleur de la d'ente étant beaucoup plus claire et translucide. Son goût est également différent mais nous ne trouvons pas les mots pour vous le décrire, il fallait écouter Bruno pour comprendre....

On en trouve surtout dans sa région d'origine, soit dans le Lot et Garonne.

Les artisans de la Ferme Roques, en plus des pruneaux, en font de l'eau de vie...de PRUNE Mais également des prunes mi cuites, nous avons pu les déguster et en ramener...

Vers 12h15 nous sommes arrivés à la salle des fêtes de Vianne où nous avons pris, (en compagnie de deux autres cars) un déjeuner frugal et dansant préparé par la ferme Lafitte et animé jusqu'à 17h par une petite troupe d'accordéoniste et de chanteurs (Bernard Oudy qui a rendu hommage à Joe Dassin, Sacha Distel ... entre autres : au menu : velouté de butternut au foie gras , assiette composée de canard, chapon et ses petits légumes, fromage des Pyrénées et omelette norvégienne.

A 17heures bus pour le retour. Et à 19heures à l'arrivée chaque participant recevait selon son inscription une volaille « offerte » par la ferme Lafitte : dinde ou chapon.

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

GOUTER DE NOEL 14 DECEMBRE 2021 FOYER



40 Joyeux et Joyeuses Compagnes Saint Montaises se sont retrouv (e)s ce mardi 14 d cembre 2021, malgr  le pic de la 5i me vague Covid d ferlant sur le Gers.

Le go ter avait  t  pr par  de mani re experte par Josette et Eliane, assist es pour la pr paration et le service par la plupart des administrateurs.

A 15 heures la Pr sidente contr lait les pass sanitaires,   15h15 elle conviait l'assembl e   s'asseoir autour de 4 grandes tables tr s espac es (distanciation oblige) et tr s bien d cor es.

On se serait cru   No l...

Au menu du go ter :

- une cl mentine
- une assiette individuelle compos e principalement d'une part d'une part de b che de...Noel et d'autre part d'une autre part de ...g teau moelleux (NDLR:vraiment excellents)
- d'une grande assiette (par  quipes de 6) avec des pruneaux et dates fourr es, du croquant, de petits g teaux et des fruits confits...
- le tout  tait arros  de pacherenc du vic billh, de jus de fruits.
- suivaient le caf , le chocolat et le th .



A 17 heures la Pr sidente souhaitait de joyeuses f tes de No l et de Nouvel An, cl turait l'ann e 2021 des Joyeux Compagnons et leur donnait rendez-vous au 4 janvier pour la 1i re activit  2022 (club loto belote).



Elle passait la parole   Monsieur le Maire qui esp rait (6i me vague Covid?) pouvoir tenir sa c r monie des v ux et se f licitait d'avoir pu b n ficier d'autant d'aide pour « en - guirlander » Saint-Mont ...

Josette Courtade



Joyeux Compagnons

COMPTE RENDU JOURNEE PRO'CONFORT DU 1er FEVRIER 2022

25 Joyeuses et Joyeux Compagnons se sont retrouvés le mardi 1er février dès 9h au Foyer. PRO'CONFORT, avait tout préparé avec une belle présentation, jusqu'à son accordéonpour nous recevoir « chez nous ».



Les Joyeux Compagnons ont régulièrement, depuis 28 ans, accueilli cette société.

Après un petit café de bienvenue et des petits gâteaux, à 9h30 Florian, l'animateur, présentait avec un savoir – faire certain, et avec brio et humour, accompagné de vidéos (Elyse Lusset JT TF1) la collection Pro'Confort France:

- matelas orthopédique-ozonateur - pro' cuiseur à infrarouges -vélo électrique de gymnastique
- marcheur réflexologique -appareil portatif magnéto-thérapeutique -fauteuil releveur
- nettoyeur vapeur avec fer à repasser

Il captait littéralement l'attention des Joyeux Compagnons.

A 12h30 Florian nous invitait et céda la place à un repas confectionné et servi par un artisan traiteur :
au menu :

- assiette de charcuterie et salade composée
- pilons de poulet en sauce accompagné de petits légumes
- camembert -crème renversée vin et café

PRO'CONFORT pendant tout le temps du repas (de 12h30 à 14h30) appelait un à un tous les participants qui s'étaient déclarés intéressés (aucune obligation d'achat) et les invitait à passer « au confessionnal » pour acheter un ou plusieurs produits présentés.

Florian venait au « réfectoire » proposé crèmes, pommades, huiles essentielles et autres semelles orthopédiques....de 14h30 à 18h, comme nous étions le premier mardi du mois, nous nous répartissions en :

- 3 tables de 4 beloteurs
- une table de 13 « loto »

Nous goûtions vers 17h autour d'une part de gâteaux basque, d'une clémentine, de cidre, pacherenc, café et chocolat, nous célébrions les anniversaires de Fabienne (Caire), André et Camille.

Au moment du départ Josette remettait, offert par Pro'Confort, une bouteille de cidre et un sachet de chocolat.

Elle clôturait cette journée exceptionnelle, passée dans la bonne humeur, en remerciant Pro'Confort pour le don de 250€ qui sera versé plus tard au profit de notre association.

Josette Courtade

Joyeux Compagnons

Dates manifestations :

1^{er} mardi du mois : Réunion mensuelle avec loto, belote et diverses informations du club

3^{ème} mardi : après-midi jeux : belote et divers jeux qui nous font travailler notre mémoire

Tous les jeudis après-midi : divers ateliers dentelle, tricotage ou diverses broderies, vous pouvez nous rejoindre ou simplement bavarder afin de couper l'isolement des personnes seules.

Tous les jeudis matin : STRETCHING POSTURAL à 9 H 30 ET 10 H 30

Assemblée Générale de la Fédération à Ordan Larroque le jeudi 10 mars

Fête Départementale de tous les clubs au Mouzon à Auch : Jeudi 21 Avril avec le matin les chorales et danses gasconnes, repas le midi et après midi spectacle. Un bu sera à notre disposition à Riscle.

Vendredi 1 Avril 2022 (ce n'est pas un poisson) – Reprise des Concours de belote en 4 Parties à 20 h 30. Engagement par équipe : 12 € pour la soirée. Merveilles, crêpes et tourin

Samedi 4 juin : Concours de belote idem à celui de 1 Avril

La Vie du Village

DEUIL :

Nicole Poeymédou même si elle habitait à Labarthète fait partie de la grande famille des Boueilh.

Elle s'en est allée pendant cette crise sanitaire après une implacable maladie, sans faire de bruit mais avec de grosses souffrances et surtout à peine âgée de 68 ans. Jean Baptiste et Danièle son frère, ses neveux Elodie, Christophe et leur famille, Jean Marc son compagnon l'ont accompagnée jusqu'au dernier jour avec des visites autorisées à la clinique.

Nicole beaucoup de monde la connaissait avec son élevage de lapins, et aussi la volaille, elle travaillait beaucoup mais ne se plaignait jamais. Elle a soigné ses parents, son voisin, tout cela seule pour le supporter et pour elle c'était normal. Son plaisir était de beaucoup téléphoner à sa tatie, ses cousines et amies, ça la réconfortait certainement.

Nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses à cette famille endeuillée, sans oublier son compagnon avec qui elle avait trouvé le vrai bonheur.

A G du Foyer Rural



Le 18 février 2022, s'est réunie une trentaine de personnes pour l'assemblée générale du foyer rural.

La présidente a présenté le compte rendu moral et la trésorière le compte rendu financier, qui ont été adoptés à l'unanimité.

Dans les perspectives 2022 était abordés:

La fête du vin qui aura lieu prochainement (25, 26 et 27 mars)

La fête des fleurs avec la confection d'un char pour Saint Mont

La fête du village (week-end du 25 juin), gérée par la commission des jeunes.

La continuité des ateliers Terre, Couture, Peinture.

Le cinquantenaire du Foyer

La cotisation du foyer : la carte est fixée à 5€ par personne



Michel Petit a remercié Geneviève Laborde, démissionnaire du poste de présidente, en soulignant tout son investissement et son implication durant ces 14 années.

Corentin Jegun, Patrick Sabathier et Nathalie Harduya se sont portés candidats pour assurer ensemble le poste de président. Ils ont été élus à l'unanimité.

Romain Courtade a démissionné de son poste de co secrétaire et est remplacé par Coralie Cantau.

L'assemblée s'est clôturée par le pot de l'amitié.

Le foyer vous rappelle que vous pouvez recevoir toutes les informations par mail (merci de communiquer votre adresse à foyerdesaintmont@gmail.com)

Le site internet du Foyer va être mis à jour prochainement

Si vous souhaitez être bénévole au foyer, vous serez le bienvenu.

Fabrice Courtade



Pétanque

AG:

Notre Assemblée Générale a pu avoir lieu le 22 janvier au foyer de Saint Mont.(cf photo)

Coupe de France :

Le 1^{er} tour aura lieu à Manciet le dimanche 27 février

Championnat vétérans :

2 équipes engagées en 2022, une en division 2 et une en division 3.
Changement, il n'y a plus le tir de précision et 5 joueurs inscrits par match.
Début, le 7 avril et fin, en juin avec les phases finales.

Championnat open :

Cette année seulement 2 équipes engagées en Division 4.

Rappel :

Il y a entrainements tous les lundi, mercredi, vendredi, dimanche 14h et les mercredi et vendredi soir 20h à Viella. Dès que les terrains de Saint-Mont et Labarthète seront opérationnels, nous vous aviserons des lieux d'entraînement.

Saison 2022:

3 concours officiels prévus cette année : 17 avril doublettes à Viella 9 mai doublettes 55 ans et + à Viella et 11 juin doublettes à Labarthète.

Nous avons pu dans des conditions très particulières fêter les reines et rois avec la galette. (cf photo)

L'ABS vous souhaite une bonne saison 2022.

Patrick Marcusse



Souvenirs, Souvenirs...



Voici une photo prise avec Monsieur et Madame Jauze. Vous reconnaissez vous ?

La Vie du Village

Voici une photo des deux employés municipaux : Franck que vous connaissez déjà et maintenant Sydney K'Bidi , en remplacement de Michel Grimaud qui est parti à la retraite.

Sydney K'Bidi vit à Saint Mont dans le village.



En direct du conseil municipal

Mercredi 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 29 novembre 2021

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Nathalie HARDUYA, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, et Christian TOLLIS.

Etait excusés : Murielle RIGAUD, Pauline ICART-FABIO et Rémi CAZALET.

Pouvoir de Rémi CAZALET à Matthieu PLOUVIER

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	7
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	8
Nombre de voix pour	8
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (10 novembre 2021).

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance. Coralie CANTAU est désignée secrétaire de séance.

Augmentation des loyers communaux

Le maire rappelle que comme chaque année les loyers peuvent être augmentés suivant l'indice de référence des loyers. Le voici, trimestre par trimestre :

2020 T4	130,52	0,20
2021 T1	130,69	0,09
2021 T2	131,12	0,42
2021 T3	131,67	0,83

Il propose donc, suivant les locataires, d'augmenter les trois loyers municipaux actuellement occupés. Seul le loyer du multiservice reste inchangé.

Augmentation du loyer du logement du rez-de-chaussée du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour 2021, l'indice prévoit une augmentation 0,42 %.

Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère du mois de décembre 2021 est 412,60 €, l'augmentation sera donc de 1,73 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 414,33 €. Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2022 ; de fixer le loyer à 414,33 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) RDC, sis 2, rue du Pic ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Augmentation du loyer du logement du 1^{er} étage du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour 2021, l'indice de la construction prévoit une augmentation 0,42 %.

Le montant du loyer pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère au mois de décembre 2021 est 297,10 € l'augmentation sera de 1,25 €.

En direct du conseil municipal

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 298,35 € plus les 50 € de charges soit un total de 348,35 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2022 ; de fixer le loyer à 298,35 € pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) 1ET avec en plus 50 € de charges soit un total de 348,35 € sis 1, promenade Arthur Lamothe ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Augmentation du loyer de l'école – logement n° 1.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2^{ème} trimestre 2021. Le taux d'augmentation est de 0,42 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 au mois de décembre 2021 est de 279,24 €, l'augmentation sera de 1,17 €. **Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 280,41 €.**

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2022 ; de fixer le loyer à 280,41 € pour le logement 1 sis 56, chemin du Lamerot ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois

Enfin, monsieur le maire signale que le logement n° 2 de l'école ne subit pas d'augmentation puisqu'il est vide, qu'il n'est pas proposé à la location puisqu'il faut attendre la réparation de la toiture.

Don SPSM

Le Maire fait part de sa rencontre avec les dirigeants de l'association Sauvegarde du Patrimoine de Saint-

association a été créée pour récolter des fonds afin d'aider la commune dans son projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste. Aujourd'hui, cette association souhaite verser 11.000 € (onze mille euros) au profit de la commune pour la fin des travaux. **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la somme de onze mille euros et autorise Monsieur le Maire à encaisser ce don.**

Étude du devis pour les pigeons

Le maire présente le devis DEV000151 de la société SARL FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT du 19 novembre 2011. Il s'agit pour cette société de continuer la campagne d'extermination des pigeons autour de l'église, pendant un an, afin d'éradiquer ce nuisible de notre site historique. Le maire annonce que la campagne pour un an s'élève à 2.880 € TTC. Il rappelle aussi que le clocher est protégé par un grillage mais que les pigeons arrivent à nicher dans les interstices des parois extérieures et qu'ils continuent à détériorer le site.

Il invite le conseil municipal à se prononcer. Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver / de ne pas approuver le devis de la société SARL FAUCONNERIE CAPTURE EFFAROUCHEMENT du 19 novembre 2011 n° DEV000151 du 19/11/2021 d'un montant de 2.880 € TTC.

Rapport sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

Le maire demande aux conseillers leurs avis sur les trois rapports reçus par mail (eau potable, assainissement individuel et collectif). Ces trois rapports leur ont été envoyés sous format dématérialisé le 29 novembre 2021 à 17:37.

Il s'agit de rapports : sur la qualité de l'eau potable : il fait état des caractéristiques techniques du service, de la tarification de l'eau et des services, et des indicateurs de performance, du financement des investissements et des actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau. sur l'assainissement non collectif : il fait état des caractéristiques techniques du service, de la tarification de l'assainissement et des services, et des indicateurs de performance sur l'assainissement collectif : il fait état des caractéristiques techniques

En direct du conseil municipal

l'assainissement et des services, et des indicateurs de performance, du financement des investissements et des actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement.

Après avoir entendu le compte rendu de ces trois rapports dont il avait pris connaissance, et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les rapports sur : la qualité de l'eau potable, l'assainissement non collectif l'assainissement collectif.

Point sur les décorations de Noël

Le maire souhaite mettre les décorations de Noël en place en deux étapes. La première aura lieu jeudi 9 décembre 2021 dès 9h00. Il s'agit de mettre en place le réseau électrique et les guirlandes dans les arbres, ou les sujets dans les arbres. Il s'agit de tout préparer pour que le samedi 11 décembre dès 9h00 du matin les traversées de route puissent être positionnées avec une nacelle. Il fait donc appel à toutes les bonnes volontés pour ces deux journées qui permettront d'avoir dès le samedi 11 décembre 2021 au soir le village illuminé pour les fêtes de fin d'année.

Communauté de Communes Armagnac Adour

Le maire fait état de la vie de la communauté de communes pendant cette période de novembre / décembre.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à Lelin-Lapujolle. Il s'agira de finaliser quelques dossiers avant la fin de l'année.

Les ateliers de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) ont lieu : ce soir a lieu l'atelier ECONOMIE, le lundi 20 décembre aura lieu l'atelier ECOLE/ENFANCE/JEUNESSE, et deux ateliers VOIRIE ont déjà eu lieu. Il s'agit de voir si les charges transférées par les communes permettent d'assurer les compétences qui ont été confiées à la communauté de communes ou s'il convient de trouver des solutions pour être à la hauteur des ambitions ;

Centre intercommunal de santé : la recherche se poursuit. Des médecins sont pressentis mais il convient de finaliser ce dossier afin de pouvoir offrir un véritable pôle de santé aux habitants de l'intercommunalité. Plusieurs pistes ont été lancées. Le maire les rappelle. Des réunions hebdomadaires ont lieu avec la vice-présidente chargée du Social, et le vice-président chargé de la Communication.

Voeux du Maire

La question reste entière en ce mercredi 8 décembre. Faut-il organiser les vœux du maire ? La cinquième vague (épidémie de Covid-19) frappe le pays. En même temps, ces vœux ne sont pas forcément interdits par les autorités mais il convient d'être prudent. Il est évident que les vœux du maire ne sont pas forcément propices à une distanciation sociale mais la situation peut aussi évoluer favorablement. Il convient de fixer la date et de se concerter le moment venu pour les organiser ou les annuler. La date retenue est celle du : Dimanche 9 janvier 2022, 15h30.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

En l'absence de Murielle RIGAUD, le maire annonce quelques nouvelles (plutôt bonnes) sur les finances locales. L'Eta a décidé de compenser cette année encore la perte de nos recettes (essentiellement due à de la fiscalité) en nous octroyant une dotation. L'acompte de 30% qui nous a été versé est de 5.859 €, ce qui peut laisser supposer une dotation de 19.530 € (comme l'an passé). De plus, absolument toutes les subventions concernant les travaux de l'église ont été versées. La subvention départementale est arrivée le 15/11/2021 sur la trésorerie, d'un montant de 12.300 €. La situation de la trésorerie est de 159.792,91 € au 08/12/2021 mais suite à un rejet de mandats injustifiés par la trésorerie (paiement de l'éclairage public : 61.269,36 €) elle devrait être de 98.523,55 € et si on rajoute le don de la SPSM : 109.523,55 €. C'est la trésorerie habituelle en fin d'année !

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

En cette fin d'année, il y a rien de spécial à signaler. Il conviendra de mieux appréhender certains dossiers en 2022 et notamment une réunion est prévue pour analyser le rapport du SICTOM.

En direct du conseil municipal

Environnement : Embellissement et plantations :
Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Les pensées ont été achetées et ont été plantées. C'est un travail qui a été assuré par les agents communaux.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Le travail sur la remise à jour du plan communal de sauvegarde est en cours. Le dossier sera finalisé en 2022. Il convient de mieux cibler les personnes à risque sur la commune et d'envisager des solutions en cas d'alerte. Le panneau aux communaux doit être posé dès sa réception. Le devis signé a été envoyé. Le temps nécessiterait que cette signalisation soit en place (risque d'inondation). Les frelons, sur la promenade Arthur Lamothe, ont été détruits. Enfin, Christine rappelle que suite à une réunion qui s'est tenue à Auch animée par une avocate, la prévention va au-delà du simple conseil à l'agent mais que ce dernier doit mettre en œuvre ce qui a été préconisé. Un débat a suivi pour signifier qu'il était difficile de suivre les agents pendant leurs journées de travail pour voir s'ils appliquaient bien les consignes. En cas d'accident, la responsabilité du maire peut être engagée.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le maire souhaite faire le point sur le personnel et de sa rencontre avec deux agents :

Un agent souhaite faire valoir ses droits à la retraite pour carrière longue. Son départ aura lieu au cours du premier trimestre 2022. Un second agent souhaite travailler à mi-temps pour des raisons de santé. Sa cessation d'activité prendra effet au cours du premier trimestre 2022.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Les travaux sont difficiles en cette période. Pour l'instant, c'est l'illumination du village qui est la priorité. Il faudra donc voir dès janvier ce qui peut être envisagé. Mais, il s'est renseigné auprès des Ets Sarraméjean et un devis devra être fait à la mi-décembre pour refaire les dépôts de containers. Christian TOLLIS signale qu'il a fait faire un devis pour couler une dalle près du silo afin d'y mettre les containers du village.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA
Nathalie fait le point sur sa commission qui est plutôt en veille hivernale vu le temps. Elle rappelle que le foyer rural organisera un réveillon mais uniquement pour les saint-montais, à jauge réduite.

Questions diverses

Mur de soutènement

L'entreprise TMH doit fournir un devis pour refaire le mur de soutènement. Il devait le remettre pour que le conseil municipal l'étudie. Toutefois, la réfection du mur de soutènement est un investissement prévu pour 2022. En effet, il faut rendre à cette construction sa fonctionnalité mise à mal par l'usure du temps. C'est donc l'ensemble du mur sur sa longueur entière qui doit être refait et non une seule partie dans un premier temps, puis une seconde partie dans un second temps comme il était prévu. Le maire demande au conseil municipal s'il peut monter un dossier pour demander des subventions à :

L'Etat (dotation territoriale des équipements ruraux (DETR) La Région Le département (service du patrimoine)

Après avoir entendu l'exposé du maire et consulté les premiers devis effectués pour la réfection du mur en deux parties, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide d'investir en 2022 pour une réfection totale du mur et autorise la maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Assainissement non collectif

Lors d'un curage de fossé, il s'est avéré qu'un assainissement non collectif n'est pas conforme et que l'ensemble des rejets de la maison concernée part dans le fossé communal. Le maire va se renseigner auprès du SIEBAG sur cette situation et demander la procédure à suivre pour faire cesser cette nuisance.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes (22h30).

Fait à Saint-Mont, le 9 décembre 2021

Le Maire,
Michel PETIT.

En direct du conseil municipal

19 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 10 janvier 2022

Étaient Christine BOUEILH, Coralie CAN-
pré-TAU, Rémi CAZALET, Nathalie
sents : HARDUYA, Pauline ICART-
FABIOL Corentin JEGUN, Michel
PETIT, Matthieu PLOUVIER-
KUNZ, Murielle RIGAUD et Chris-
tian TOLLIS.

;

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (8 décembre 2021). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Christine BOUEILH est désignée secrétaire de séance.

Recrutement contrats à durée déterminée

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi de secrétaire de mairie, avec une durée hebdomadaire de travail de 16 heures à pourvoir par un fonctionnaire titulaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoints administratifs, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération n°2020-20 du 17 juin 2020. Compte tenu de la vacance d'emploi déclarée le 30 décembre 2021 et validée le 3 janvier 2022 n°032211200504616, il demande à l'assemblée, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions du 3° de l'article 3

de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'autoriser l'autorité territoriale : **à recruter un agent contractuel**, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu de la vacance du poste, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 sus citée, pour une durée déterminée de 6 mois, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après : les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit : tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53 les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service remplacement), auprès de la collectivité contractante. sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois. Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.- **à fixer la rémunération de l'agent**, sachant qu'il devra posséder un diplôme de niveau 4 et des compétences permettant d'assurer le secrétariat de mairie, sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté. Le RIFSEEP lui sera appliqué.

Présentation des états de dépenses et de recettes

La parole est donnée à Murielle RIGAUD pour une première analyse du compte administratif 2021. Cette dernière distribue le tableau du budget principal de la commune faisant état des dépenses et des recettes en Fonctionnement comme en Investissement. Le budget Fonctionnement présente un total de dépenses de 254.126,16 € (pour un prévisionnel de 317.672,58 €) d'où un reste de 63.546,42 € et un total de recettes de 355.511,16 € (pour un 317.672,58) soit un excédent de 37.838,58 €. Le résultat est un excédent de fonctionnement de 101.385,00 €. Murielle RIGAUD fait une mise au point sur les recettes non prévues (notamment dans les dotations) et les dépenses ayant dépassé la limite budgétaire. Le budget Investissement s'équilibre avec 182.808,99 € de dépenses réalisées et 178.849,85 €. En fait, il manque 3.959,14 € qu'il conviendra d'affecter pour 2022. Le résultat budgétaire est un excédent de 101.382,00 € -

En direct du conseil municipal

1. Débat d'orientation budgétaire

Il convient maintenant de regarder les investissements 2022. Mur de soutènement du chemin de ronde : un dossier de demande de subventions a été déposé à la Préfecture (DETR), à la Région et au Département. Ce dernier n'accepte pas ce dossier (lecture de la lettre). Toit de la grange dans le village : il convient de refaire cette toiture en régie pour pouvoir utiliser la grange. Il faut aussi se poser la question de la porte. Celle actuelle (en tôles) doit être remplacée par une porte en bois. Taxes : faut-il modifier les taxes sachant que nous les avons augmentées en 2021 ? Les conseillers souhaitent qu'on stabilise le taux voté en 2021. Cimetière : l'entreprise ACCHINI devrait refaire les allées sur ce budget 2022. Matériel technique : il convient de faire le point avec Franck pour voir l'outillage indispensable pour les petits travaux sachant que parfois il utilise ses propres outils.

Achat de matériel de sonorisation pour l'église
Monsieur le Maire présente le devis de SODEL SAS relatif au projet d'acquisition de matériel pour la sonorisation de l'église. L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : " En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ". Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire propose d'acquiescer ce matériel et de mandater la dépense avant le vote du Budget Primitif de 2022. Cet achat s'élèverait à 2 262.74 € HT. Puis, il invite le Conseil Municipal à se prononcer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide : d'acheter le matériel de sonorisation pour l'église auprès du groupe SODEL SAS sis Nicouleau 32340 MIRADOUX ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ; d'autoriser le mandatement de la dépense d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 du budget primitif, pour un montant de 2 262.74 € HT.

Renouvellement des contrats d'entretien des équipements de la commune

Contrats annuels Le Maire informe l'assemblée que le début d'année est propice à la reconduction des différents contrats de maintenance, de location et d'assurance. Il rappelle que pour des raisons de sécurité les extincteurs doivent être vérifiés

annuellement ainsi que le jeu pour les enfants et les bâtiments recevant du public, que les cloches de l'église nécessitent un entretien régulier, que le photocopieur a un contrat copies et qu'un contrat de locations pour le logiciels de gestion de la mairie (budget, élections ...) en partenariat avec le Centre de Gestion est en cours ainsi que celui du cadastre. Ils nécessitent des mises à jour. De plus, le patrimoine municipal (véhicules, bâtiments ...) doit être assuré. Puis il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la reconduction des différents contrats d'entretien, de maintenance ou d'assurance. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, reconduit les différents contrats d'entretien, de location ou de maintenance avec les prestataires suivants :

Entretien des cloches de l'église	Société LAU-MAILLE
Vérification des bâtiments et jeu extérieur	Société VERITAS
Vérification des extincteurs	Société SECURIS
Maintenance du photocopieur	SEB Bureautique
Logiciels de gestion des affaires municipales	Société COSO-LUCE
Matrice cadastrale	Environnement Numérique
Assurance Personnel	CNP

souhaite relancer l'appel d'offres sur les contrats d'assurance de la mairie (bâtiments, responsabilité civile, véhicules...) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces contrats (hors MMA), prévoit les dépenses de ces différents contrats au budget 2022 et autorise Monsieur le Maire à les régler à échéance.

Convention avec le CDG 32 pour la gestion des contrats d'assurances statutaires

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers. Les tâches effectuées sont les suivantes : la gestion administrative des sinistres et des primes le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat. Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention

En direct du conseil municipal

nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers pour une durée de trois ans.

Location du logement 2 (fixation du loyer et caution)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2020-052 qui fixait le loyer du logement n°2 à 209.34 € au 1^{er} janvier 2021 et n°2021-36 pour le départ de la locataire. Des travaux ont été réalisés dans la cuisine et d'autres vont être réalisés à l'étage. Il propose donc de fixer le loyer à 250 €. M. le Maire fait part de la demande de M. Adrian LARCOMBE qui souhaite louer le logement 2 de l'école de la commune. Il a averti ce dernier que des travaux extérieurs doivent être effectués pour éviter les fuites de toiture dues au mauvais positionnement des cellules photovoltaïques. Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à la majorité et décide : d'attribuer le logement de l'école n° 2 à Adrian LARCOMBE à compter du 20 janvier 2022 pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction ; de fixer le loyer au montant de 250,00 € ; d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location et à recouvrer le loyer mensuellement et la caution fixée à 250 €.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point a été fait lors des points 1 et 2. Le compte administratif est prêt, il convient d'attendre le compte de gestion. Le maire a vérifié sur Hélios et les écritures sont en concordance. Mais il signale une recette et une dépense à inscrire au budget 2022.

Remboursement M.M.A.

Le maire rappelle aux conseillers qu'il y a eu une expertise au niveau des trois toitures de la mairie (bureaux de la mairie et les deux appartements) et que les conclusions signifient une mal façon dans la pose des cellules de la part de la société GENSUN en 2012. Cette mal façon se traduit par des infiltrations d'eau dans les appartements et la mairie lors de fortes pluies. Un spécialiste de la pose de ces cellules (Société DUBÉCQ à Saint-Sever) a établi un devis de 15.700 € pour repositionner correctement les panneaux en changeant les supports pour rendre étanche les bacs de réception des cellules. De plus, l'expert de MMA a estimé qu'il fallait refaire des travaux de peinture dans les appartements pour les remettre en état (les deux appartements sont loués). Par courrier en recommandé, le maire a reçu une lettre et une demande de quitus pour ce sinistre de la part de MMA du Mans pour une somme de 19.129,09 € pour solder ce sinistre.

sinistre de la part de MMA du Mans pour une somme de 19.129,09 € pour solder ce sinistre. Après avoir entendu l'exposé du maire, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, Accepte le remboursement de ce sinistre à hauteur de 19.129,09 € Autorise le maire à signer et à adresser le quitus à la société d'assurances MMA du Mans, Demande à inscrire cette recette dans le budget 2022 dans les recettes exceptionnelles en fonctionnement suivant la nomenclature du M 57, tout en prévoyant dans ce budget 2022 en partie Dépenses de Fonctionnement la réparation de ces cellules.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Coralie prévoit une réunion au mois de Mars de la commission pour faire le point sur les différents sujets.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Les pensées sont plantées. L'hiver est là, il conviendra de repenser les plantations au printemps.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

La commande de la signalétique pour les communaux a été faite. Il s'agit de plaques magnétiques. Certains conseillers sont en colère contre Algema qui n'a pas fourni les plaques rouges, orange et vertes pour les communaux. Le maire a commandé un système magnétique qui devrait être livré cette semaine.

De plus, le panneau indicatif pour le Monastère ne ressemble pas au projet élaboré. Mais le devis a été signé et les dimensions des panneaux reçus correspondent.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le point a été abordé pour le remplacement de Ghislaine. Méryl LOUIT sera engagée sur la base de 12 heures. Faut-il trouver une journée complémentaire de 4 heures ? IL faudra vérifier si le temps de gestion de la mairie est nécessaire. Michel GRIMAUD partira à la retraite le 1^{er} mars 2022. Il faut se poser la question de son remplacement. Le poste a été proposé à un agent d'entretien d'une autre commune qui l'a décliné. Il s'agit d'environ 15 heures. **Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences** Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

En direct du conseil municipal

à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour le Gers (80 % pour les ZRR).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des espaces verts de la commune : pelouse, bas-côtés des routes (en lien avec la communauté des communes Armagnac Adour), entretien de la voirie du village : rues du vieux village, route principale (D946) et du cimetière, petits travaux de réfection dans les bâtiments communaux : logements communaux, salle du foyer, maison des associations, mairie, église..., entretien et réfection du mobilier urbain et des décorations (nettoyage, réparation, peinture ...), surveillance des lieux de dépôts d'ordures ménagères (containers domestique, containers verre ...) consistant à signaler toute infraction, à nettoyer les lieux et à enlever les déchets non autorisés,

Durée du contrat : douze (12) mois

Durée hebdomadaire de travail : vingt (20) heures

Rémunération : SMIC

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer UN (1) poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des espaces verts de la commune : pelouse, bas-côtés des routes (en lien avec la communauté des communes Armagnac Adour), entretien de la voirie du village : rues du vieux village, route principale (D946) et du cimetière, petits travaux de réfection dans les bâtiments communaux : logements communaux, salle du foyer, maison des associations, mairie, église..., entretien et réfection du mobilier urbain et des décorations (nettoyage, réparation, peinture ...), surveillance des lieux de dépôts d'ordures ménagères (containers domestique, containers verre ...) consistant à signaler toute infraction, à nettoyer les lieux et à enlever les déchets non autorisés,

Durée du contrat : douze (12) mois

Durée hebdomadaire de travail : vingt (20) heures
Rémunération : SMIC **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Le point est fait sur les travaux de l'année : Il faut planifier le travail sur les containers. Corentin mentionne que l'employé de Sarraméjean ne l'a pas appelé au moment des soldes sur le bois. La toiture de la grange soit être refaite. Il convient de la refaire à l'identique en mettant des tuiles « canal » neuves en partie basse et en mettant les anciennes en partie haute après vérification. Corentin signale qu'il a la nacelle et qu'il faut programmer une corvée la semaine prochaine pour couper les acacias du chemin de ronde.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Après des recherches dans la comptabilité, Nathalie a enfin les factures d'Equip'Adour et de Carrefour (qui avaient été payées). Elle pourra présenter le bilan lors du prochain conseil municipal. Le moment convivial au Monastère le samedi 15 janvier 2022 fut une réussite. Cela a permis de conclure cette longue coopération entre les membres de la S.P.S.M. et la municipalité. Ghislaine DAMBLAT quittant son emploi, Michel GRIMAUD partant à la retraite le 1^{er} mars 2022, il est prévu d'organiser deux pots de départ : Un le lundi 31 janvier 2022 à 19h00 pour Ghislaine DAMBLAT, Un le lundi 28 février 2022 à 19h00 pour Michel GRIMAUD. Nathalie se charge de la logistique (toasts, boissons ...), le maire des cadeaux. Il faudra convier tous les agents en poste mais aussi Daniel DEZORTHE pour le départ de Ghislaine.

Questions diverses

Vœux du Maire au 30 janvier 2022

La question se pose de positionner les vœux au 31 janvier 2022. Mais vu la situation sanitaire, il n'est pas raisonnable de les maintenir.

En direct du conseil municipal

CCAA : Compte-rendu du 13 décembre 2021.

Personnel :

Rapport Social Unique (RSU) 2020 pour information

Organisation du temps de travail : mise en conformité de la durée légale du temps de travail suite à l'application des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019

Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire

Loisirs, Culture, Tourisme :

Demande de subvention auprès du conseil départemental pour le fonctionnement de l'école intercommunale de musique pour l'année 2021/2022

Finances :

Admission en non-valeur

Travaux Bâtiments :

Choix du bureau de contrôle et SPS Hôtel Caupenne

Avenants marché réhabilitation de l'école de Viella

Voirie :

Demande de subvention pont de Lelin-Lapujolle

Administration générale :

Marché d'assurances 2021

Divers :

SICTOM Ouest : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers année 2020

SIEBAG : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2020

Questions diverses

VIELLA : demande de subventions pour refaire la place des cochons.

Le maire explique la vive tension que suscitent les questions de voirie au sein du conseil. Mais il est clair qu'il faut trouver une solution commune pour financer ces lourds dossiers.

ECOLES : Sur la question scolaire, Matthieu et Rémi s'étonnent de la non mise en place du service minimum sur le RPI Saint-Germé / Saint-Mont. Le maire (qui prend sa casquette de président de la CCAA) explique qu'entre le personnel ALAE grévistes et les agents arrêtés pour cause de Covid, il était impossible de mettre en place ce service minimum. Seule, l'école d'Aignan a pu en bénéficier !

Informations diverses

DECAP&CO : informations sur cette société située à Villecomtal-sur-Arros. Il s'agit d'une société pratiquant l'aérogommage. Certains conseillers connaissaient cette technique.

Le multiservice : les conseillers s'étonnent de la réduction des jours de service. Ils pensent que la clientèle est partie et qu'il sera peut-être difficile de la faire revenir. Le maire doit rencontrer M. EYERMANN pour évoquer le futur de ce service mais explique aux conseillers que l'ESAT a été confronté à différents problèmes : résidents malades ...

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Fait à Saint-Mont, le 25 janvier 2022.

Le Maire,

Michel PETIT.

